

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2015

POINT DIVERS 1 : Motion - Classes bilangues.

Rapporteur : M. le Maire

La réforme du collège adoptée par le Conseil supérieur de l'éducation le 10 avril 2015 s'est donnée pour objectif "*l'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères*":

1) en introduisant l'apprentissage de la première langue vivante pour tous, obligatoire, *dès le CP*, et non à partir du CE1.

2) en introduisant l'apprentissage d'une deuxième langue vivante pour tous, obligatoire, *dès la 5^e*, et non à partir de la 4^e. Son volume d'heures hebdomadaire sera ainsi augmenté : de 6h, l'enseignement passera à 7h30 tout au long de la scolarité au collège (soit une augmentation de 25% du temps d'enseignement), ce qui bénéficiera à toutes les "Langues Vivantes 2" dont l'allemand.

3) en maintenant les classes bilangues de 6^e pour les écoliers ayant appris une autre langue que l'anglais au cours du premier degré.

En Moselle et à Metz, ceux-ci restent très largement majoritaires. Ces écoliers continueront de bénéficier de classes bilangues dites "de continuité" en 6^e. La fermeture de classes bilangues dites "de grands commençants" en 6^e ne concerne qu'une infime minorité d'élèves en Lorraine, et presque aucun en Moselle. Au niveau national, ce qui était jusqu'alors réservé à une minorité sera étendu à tous dès la 5^e, consacrant l'allemand comme langue d'insertion professionnelle et de poursuite d'études - et non de contournement social comme c'est parfois le cas.

La Ville de Metz, héritière des cultures françaises et allemandes, ardente promotrice de la coopération transfrontalière, souhaite que l'enseignement de l'allemand reste une priorité majeure de l'Education Nationale sur son territoire.

Derrière l'enseignement de l'allemand se jouent la fidélité à notre histoire, les perspectives d'emploi et de carrière des jeunes générations, et la relation de confiance avec nos partenaires allemands. Ambitieuse, la Sarre se fixe ainsi pour objectif le bilinguisme total d'ici à 30 ans : "*en une génération, l'allemand en tant que langue officielle et de l'éducation doit être complété le plus systématiquement possible par le français comme langue véhiculaire supplémentaire*" (extrait de la Stratégie France).

En conséquence, la Ville de Metz prend acte des ambitions et mesures affichées de la Réforme, et appelle pour leur bonne réalisation :

1) à une augmentation du nombre d'enseignants de la langue allemande dans son académie. 514 postes de professeurs d'allemands ont été ouverts en France en 2015, contre 443 postes en 2014, et 199 en 2010. L'académie de Nancy-Metz comme les académies du Grand Est doivent bénéficier de priorités dans l'affectation de ces nouveaux enseignants.

2) à un renforcement de l'ensemble des échanges scolaires en vigueur, et des dispositifs déjà développés par le Ministère de l'Education Nationale, à l'instar des écoles maternelles bilingues.

3) au maintien d'un environnement d'apprentissage favorable à l'allemand *dès le premier degré*.

Dominique GROS
Maire de Metz
Conseiller Départemental de la Moselle

LA MOTION EST : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ